



Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé Section "sécurité sociale"

CSSSS/16/130

AVIS N° 16/31 DU 7 JUIN 2016 RELATIF À LA DEMANDE DE LA MÉDIATION PENSIONS CONCERNANT LA CANDIDATURE DE MONSIEUR LIEVEN VAN DEN EEDE AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ

Vu la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté royal du 12 août 1993 relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale;

Vu la demande de la Médiation Pensions;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger.

A. OBJET DE LA DEMANDE

1. La Médiation Pensions soumet la candidature de monsieur Lieven Van den Eede aux fonctions de conseiller en sécurité à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé, conformément à l'article 4, alinéa 2, de l'arrêté royal du 12 août 1993 relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

2.1. Il ressort du curriculum vitae du candidat joint à la demande qu'il a des bonnes connaissances en informatique, en sécurité de l'information, ainsi que de la réglementation en vigueur. Il n'a pas de connaissances en informatique médicale.

2.2.	Le candidat n'exerce pas de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité. Il
	ne fait pas partie de l'organisation et fait directement rapport au médiateur.

2.3. Le rapport d'auditorat précise qu'il consacrera 1 heures par semaine à sa fonction de conseiller en sécurité.

Par ces motifs,

la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé rend un avis favorable.

Yves ROGER Président

Le siège du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).